

leurs propres sources d'émission que celles imposées ailleurs. Ces divers ministères provinciaux se sont surtout préoccupés jusqu'ici de leur propre écologie sans s'inquiéter, outre mesure, des effets que produisaient leurs émissions sur l'environnement des provinces voisines.

Le sous-comité émet le vœu que les auditions qu'il a tenues aient permis d'aviver, en chacun, le sens de responsabilité envers le pays ce qui, à ses yeux, est essentiel pour convaincre les États-Unis que le Canada prend sérieusement à cœur la question des pluies acides.

Une considération particulièrement importante lorsque l'on parle de pluies acides est l'élément temps. Bien que certains observateurs maintiennent qu'il n'est pas nécessaire de prendre des mesures réglementaires «précipitées», les données disponibles montrent que l'apport constant de polluants aux niveaux actuels dans les régions sensibles amènera une détérioration progressive de l'environnement. De plus, leurs effets s'étendront et deviendront irréversibles au cours des 10 à 20 prochaines années, notamment en ce qui concerne les écosystèmes aquatiques.

Lors de ses délibérations, le sous-comité a été informé de la nécessité de nouvelles recherches sur les pluies acides. Il est certain qu'il y a un besoin urgent de nouvelles données scientifiques sur tous les aspects du problème des pluies acides, notamment sur les sources d'émission, le transport atmosphérique des polluants, les réactions chimiques dans l'atmosphère et les effets écologiques spécifiques. Par contre, le danger demeure que la recherche soit une excuse pour éluder les décisions difficiles qui devront être prises tôt ou tard. *Il existe un ensemble d'opinions scientifiques respectées qui, déjà, soutient que les meilleures techniques de limitation des émissions doivent être mises en application le plus tôt possible pour contrôler les émissions à la source.*

Régions de l'Amérique du Nord contenant des lacs menacés d'acidification



Source: Galloway et Gowling, 1978 et United States Environmental Protection Agency, 1979.

Le sous-comité reconnaît que certains progrès ont été réalisés au Canada pour limiter les émissions qui sont à l'origine des pluies acides. Par exemple, le gouvernement de l'Ontario a imposé une ordonnance plus stricte sur les émissions de la fonderie et de la société Inco à Sudbury. Récemment, l'Hydro-Ontario a annoncé un programme de \$500 millions visant à réduire de plus de 40% les émissions de certaines de ses centrales alimentées au charbon.

Le gouvernement fédéral a également enregistré des progrès dans sa lutte contre les pluies acides. La **Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique** a été modifiée afin de permettre au ministre canadien de l'Environnement de contrôler les émissions qui mettent en danger la santé, le bien-être ou la sécurité des habitants d'un autre pays. Les lignes

directrices nationales sur les émissions formulées pour les nouvelles centrales thermiques alimentées au charbon ont été adoptées en avril 1981, en application de la **Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique**. En octobre 1980, le ministre canadien de l'Environnement a annoncé que le gouvernement consacrerait \$41 millions, entre cette date et 1984, à la lutte contre les pluies acides. Le gouvernement canadien a amorcé des négociations avec les États-Unis afin de conclure une entente bilatérale sur la qualité de l'air et de combattre efficacement la pollution atmosphérique transfrontalière. De plus, le gouvernement a lancé une vaste campagne publicitaire visant à sensibiliser l'opinion publique au problème des pluies acides, tant aux États-Unis qu'au Canada.